



MAIRIE



Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 11 juin 2013

L'an deux mille treize, le 11 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Marie-Ange CHABERT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés :

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire demande d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ANALYSE FINANCIÈRE de la Commune

À la demande du Conseil Municipal, une analyse financière est présentée par Monsieur BLAYAC percepteur, trésorier de la commune. En effet, le Maire souhaitait avoir connaissance de différents ratios avant le lancement des travaux de la station d'épuration du FAU.

(Présentés par M. Blayac)

PRINCIPAUX CONSTATS

" L'étude porte sur les comptes de la période 2009 à 2012 en privilégiant dans les commentaires l'année 2012.

Après une période d'investissements importants et soutenus ayant quelque peu déstabilisé les équilibres financiers et notamment le niveau du fonds de roulement, la commune du Fau de Peyre connaît aujourd'hui une situation financière saine.

Les principaux ratios financiers sont nettement inférieurs aux seuils d'alerte et mieux positionnés que ceux des communes de la même strate démographique.

Les charges structurelles notamment les frais de personnel et les charges financières sont peu élevées puisqu'elles n'accaparent que 17 % des produits de fonctionnement.

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement conséquente, car après remboursement de la dette, elle peut affecter 32 % de ses produits de fonctionnement au financement de ses investissements.

La commune se désendette depuis plusieurs années et l'arrivée à échéance de certains emprunts va lui ouvrir de nouvelles marges de manœuvre.

Bien que disposant à ce jour d'une très bonne situation financière, la commune du Fau de Peyre doit continuer à maîtriser ses charges de fonctionnement. En effet, l'évolution de ces dernières a été plus marquée que la progression des produits sur la période 2009 – 2012 (+ 12 % contre + 3 %).

Enfin, concernant les investissements la municipalité doit poursuivre leur programmation dans le temps afin d'en lisser la charge et ainsi maintenir les équilibres financiers. "...

Après l'analyse des différents graphiques correspondants et discussions avec le Conseil, celui-ci, rassuré, peut envisager de lancer l'opération de la station d'épuration du Fau.

Le Conseil Municipal remercie M. Blayac pour la clarté de cette analyse.

STEP du FAU

Avant la présentation du plan de financement de la nouvelle **STation d'EPuration**, le Maire rappelle l'historique de ce dossier :

L'épandage est colmaté depuis de nombreuses années et pollue l'environnement, nécessitant la construction d'une nouvelle station.

Pour obtenir des subventions, il était nécessaire, auparavant, de répondre aux recommandations du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) dépendant du Conseil Général, à savoir ;

Travaux préliminaires :

- aveuglement des entrées d'eau parasites dans le réseau des eaux usées ;
- séparation en totalité du réseau d'eaux usées du restaurant ;
- entretien régulier du bac de dégraissage et des différents éléments composant la chaîne d'épuration.

Pour obtenir le taux de subvention maximum, il convenait également de réajuster le prix de l'eau, conformément à la grille tarifaire du Conseil Général.

Grâce à tous ces éléments, la charge financière supportée par la commune est réduite au maximum, pour la construction de la station.

Plan de financement :

DEPENSES		
Nature		Montant total du marché HT
Honoraires maîtrise d'œuvre		9 064.44 €
Dossier loi sur l'eau		2 550.00 €
Essai géotechnique		2 316.39 €
Topographie		2 595.00 €
Publicité		890.00 €
Déplacement réseau télécom		4 000.00 €
Travaux STEP		188 508.50 €
Divers et imprévus 2%		4 198.49 €
Total des dépenses HT		214 122.82 €
RESSOURCES		
Origine		Montant
Subventions Agence de l'eau Adour-Garonne	25% + 25% *	94 686.00 €
Subvention Conseil Général (sous forme de remboursement d'annuités d'un prêt sur 15 ans contracté par la Commune)	à hauteur de 80%	76 612.00 €
Sous-total des aides		171 298.00 €
Reste à la charge de la collectivité		42 825.00 €
Total des ressources		214 123.00 €
* Programme SUR (Solidarité Urbain-Rural)		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR 2014

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la Loi a modifié la représentation des délégués pour les communautés de communes de moins de 3 500 habitants.

Sur proposition du Conseil de la CCTP, la répartition s'établit comme ci-dessous :

- Nombres de sièges : 16 (seize)
- Répartition des sièges :
 - Commune d'Aumont-Aubrac 6 sièges
 - Commune de la Chaze de Peyre 2 sièges
 - Commune de Fau de Peyre 2 sièges
 - Commune de Javols 2 sièges
 - Commune de Ste Colombe de Peyre 2 sièges
 - Commune de St Sauveur de Peyre 2 sièges

Le Conseil, à l'unanimité, confie, en tant que de besoins, toute délégation utile au Maire, pour la signature des pièces afférentes à la présente délibération.

CONVENTION ATESAT

Le Conseil Municipal demande à bénéficier des missions d'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) fournies par les services de l'État, Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et autorise le Maire à signer la convention ATESAT avec les services de l'État, Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, représenté par le Directeur Départemental des Territoires (conclue pour une période de un an).

VALIDATION DU GENTILE

Le 12 mai 2013, les habitants de la Commune avaient à choisir un nom.

3 propositions leur ont été faites par le Conseil, à savoir : Faupeyrens, Fagusien et Peyrefagusien,

Vu le résultat de cette consultation :

Votant : 85 - Faupeyrens : 60 - Fagusiens : 21 - Peyrefagusiens : 3 - autre : 1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide que les habitants du Fau de Peyre se nommeront les Faupeyrens et Faupeyrennes, et charge le Maire de déposer ce gentilé aux Archives Départementales.

VOIRIES 2013

Pour donner suite à l'appel d'offres de la CCTP pour les travaux de voiries 2013, le Maire indique au Conseil que l'entreprise DELMAS a été retenue pour la somme de 60 087.50 €. (Voir CR du 19/02 et du 10/04/2013)

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Bâtiments communaux** : le Conseil demande une subvention de 5 000€ au Conseil Général afin de poursuivre les grosses réparations de nos gîtes.

La séance est levée à 22h45

Rédaction : le Maire et Renée CORDESSE.